

**la situation  
de la Ville  
de Grenoble  
en matière de  
développement  
durable  
année 2014**



## Introduction

### I - Dans les politiques publiques, 32 actions qui répondent aux finalités du développement durable

#### A - Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes de la Ville de Grenoble au regard de la lutte contre le changement climatique

- 01 - Modifier le PLU pour de nouvelles constructions plus économes en énergie
- 02 - Réhabiliter le parc ancien : l'opération MUR/MUR
- 03 - La réhabilitation thermique et énergétique de l'Arlequin
- 04 - Soutien à la recherche et à l'innovation
- 05 - Faciliter les déplacements à vélo
- 06 - Inviter à la marche à pied
- 07 - Accompagner le développement des transports en commun

#### B - Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes de la Ville de Grenoble au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

- 08 - Observer pour mieux protéger la biodiversité
- 09 - Diversifier les espèces d'arbres
- 10 - Zéro phyto dans les espaces verts et les cimetières
- 11 - Les plantations d'arbres fruitiers dans les jardins publics
- 12 - Protéger les abeilles
- 13 - Contre la pollution lumineuse, le « jour de la nuit »
- 14 - L'expérimentation « jardinons nos rues »

#### C - Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations

- 15 - Du microcrédit personnel à la plateforme d'accompagnement budgétaire
- 16 - La plateforme mobilité emploi
- 17 - Le dispositif de lutte contre la précarité énergétique
- 18 - Les paniers solidaires
- 19 - Les Maisons des habitants
- 20 - Augmenter la part du logement social et de l'accession sociale
- 21 - Les jardins partagés et les vergers collectifs
- 22 - Un projet de square adapté à tous les publics
- 23 - Favoriser l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées

#### D - Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

- 24 - Promouvoir les Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs
- 25 - L'accessibilité pour tous
- 26 - Les conseils citoyens indépendants
- 27 - Apprendre à construire un budget
- 28 - Réduire la place de la publicité

#### E - Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- 29 - Augmenter la part du bio et du local dans la restauration scolaire
- 30 - Valoriser les métiers artisanaux de la réparation
- 31 - Promouvoir l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'économie locale
- 32 - L'éducation au développement durable et à la solidarité internationale à Grenoble

## II - La collectivité exemplaire et responsable : 22 actions qui répondent aux finalités du développement durable

- 01 - Le Plan de Déplacements d'Administration (PDA)
- 02 - La démarche « Au travail, j'y vais autrement »
- 03 - La démarche « Amélioration de la Qualité de Vie au Travail »
- 04 - Le plan d'action contre les risques psychosociaux (RPS)
- 05 - La conférence sociale
- 06 - L'intégration des agents en situation de handicap
- 07 - L'intégration des engagements de développement durable à travers la commande publique
- 08 - La réduction du parc automobile
- 09 - La réduction des consommations de carburant
- 10 - Le retour des animaux en ville
- 11 - Contribuer à la réduction de la pollution de l'air
- 12 - La gestion différenciée des espaces verts
- 13 - La réduction du volume de déchets verts
- 14 - L'alternative au salage pour la viabilité hivernale
- 15 - La modernisation du parc de chaudières
- 16 - La mise en place de nouvelles régulations
- 17 - L'optimisation du fonctionnement de certains sites
- 18 - Le contrôle et le suivi des consommations d'énergie
- 19 - La réduction de la consommation d'eau dans les bâtiments communaux
- 20 - La réduction de la consommation de papier
- 21 - La prise en considération du développement durable dans le suivi des projets internationaux
- 22 - L'évaluation des politiques publiques

## Conclusion

# Introduction

La loi dispose que, dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Plus précisément, ce rapport comporte :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comprennent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Le code de l'environnement explicite la notion de « développement durable » à travers cinq finalités qui forment la trame de l'analyse à mener :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Établir ce rapport dans une forme traditionnelle, listant les contributions des politiques communales à ces différents objectifs pourra paraître artificiel tant les politiques sont mêlées (ce qui est d'ailleurs l'objectif recherché : que les politiques intègrent les différentes dimensions du développement durable).

La première partie du rapport (les politiques publiques) utilise la trame commune ; la seconde (la collectivité exemplaire) est moins formelle.

Ce rapport n'est pas exhaustif en ce sens que les actions menées depuis des années, et présentées dans les rapports des années précédentes, ne sont pas toutes abordées à nouveau : ce qui a été privilégié, ce sont principalement les actions nouvelles, menées tout au long de cette année 2014, ainsi que les actions anciennes pour lesquelles il y a eu un changement significatif.

L'ensemble de ces évolutions et nouveautés démontre l'ambition des élus de la municipalité à faire de Grenoble une ville pionnière de la transition écologique et sociale. Nous n'avons qu'une seule planète et, alors que l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique seront au cœur de l'actualité avec le sommet pour le climat en décembre 2015 à Paris, Grenoble agit localement pour réduire son empreinte écologique, renforcer ses solidarités et bâtir une ville durable.

L'ensemble de ces évolutions et nouveautés démontre l'ambition des élus de la municipalité à faire de Grenoble une ville pionnière de la transition écologique et sociale. Nous n'avons qu'une seule planète et, alors que l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique seront au cœur de l'actualité avec le sommet pour le climat en décembre 2015 à Paris, Grenoble agit localement pour réduire son empreinte écologique, renforcer ses solidarités et bâtir une ville durable.



*1 -*

*Dans les politiques publiques,*

***32 actions***

*qui répondent aux finalités  
du développement durable*

*Trente-deux actions : il ne s'agit là que d'une partie des actions menées par la Ville de Grenoble.  
Celles qui sont présentées ici ont été choisies soit parce qu'elles étaient nouvelles soit parce qu'elles  
présentaient des résultats différents des années précédentes.*

**A -**

***Impacts et bilans des actions,  
politiques publiques et  
programmes de la ville de Grenoble  
au regard de la lutte contre le***

# ***changement climatique***

***La Ville agit aussi bien dans le cadre des politiques publiques quelle met en œuvre que dans la façon qu'elle a de travailler. Ce dernier aspect est traité dans la seconde partie de ce rapport.***

## 1 –

# Modifier le PLU pour de nouvelles constructions plus économes en énergie

Le 15 décembre 2014, a été adoptée la modification n° 3 du plan local d'urbanisme (PLU).

Une des mesures adoptées porte sur l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments en généralisant, pour toutes les constructions soumises à la réglementation thermique RT 2012, une obligation renforcée avec une consommation inférieure de 20 % à celle prévue par la RT 2012.

Le secteur du bâtiment a un impact très important en matière de consommation d'énergie et d'émission de CO<sub>2</sub>, puisqu'au niveau national en 2011, les logements et les bâtiments tertiaires étaient responsables de 44 % des consommations d'énergie finale, devant les transports. À Grenoble, le bâtiment est le premier consommateur d'énergie et émetteur de CO<sub>2</sub> devant les transports.

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments constitue donc un enjeu environnemental ; c'est aussi un enjeu social car elle participe à la lutte contre la précarité énergétique.

Dans le domaine de l'urbanisme et de la construction, la loi du 3 août 2009 puis la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 sont venues compléter le code de l'urbanisme en précisant à l'article L.121-1 que les documents d'urbanisme « déterminent les conditions permettant d'assurer [...] la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ». La loi ENE a également fait évoluer la réglementation thermique en imposant la RT2012, à savoir la norme BBC (Bâtiments Basse Consommation) pour les bâtiments tertiaires et certains bâtiments publics à partir de la fin 2011 et pour tous les bâtiments neufs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.



En outre, le nouvel article L.123-1-5 modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que le règlement du PLU peut imposer aux constructions, travaux, installations et aménagements, notamment dans les secteurs qu'il ouvre à l'urbanisation, de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées qu'il définit.

Confrontée à des effets climatiques amplifiés par sa situation en cuvette avec des écarts thermiques importants et des effets d'îlots de chaleur, Grenoble a mené depuis plusieurs années une politique ambitieuse en matière de performances énergétiques des bâtiments en devançant les réglementations nationales par l'expérimentation et l'incitation, notamment dans les ZAC (ZAC de Bonne, ZAC Blanche-Monier et Presqu'île). Cette anticipation du renforcement de la réglementation thermique a permis aux entreprises locales d'acquérir un savoir-faire indispensable à l'application des nouvelles normes, et aux bâtiments ainsi réalisés (notamment à la caserne de Bonne) d'avoir des performances énergétiques très supérieures à celles des autres bâtiments construits à la même époque.

C'est pourquoi, dans le cadre de la modification du PLU, il a été décidé de renforcer les exigences concernant les performances énergétiques des bâtiments, en particulier en ce qui concerne la consommation d'énergie primaire.

Désormais, les constructions soumises à la réglementation thermique 2012 (RT 2012) devront respecter (entre autres exigences) une consommation maximale en énergie primaire annuelle par m<sup>2</sup> liée aux cinq usages (obligatoires ou potentiels) prévus par la réglementation (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, pompes à chaleur et ventilateurs) inférieure de 20 % à celle exigée par la RT 2012 pour tous les types de bâtiments (soit pour Grenoble un maximum de 48 kWh d'énergie primaire par m<sup>2</sup> et par an pour les logements collectifs au lieu des 60 kWh prévus par la RT 2012).

2 –

## Réhabiliter le parc ancien : l'opération MUR/MUR



L'opération MUR/MUR vise les objectifs suivants : réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ; maîtriser les charges pour les occupants et améliorer leur confort ; contribuer à la maîtrise des loyers ; favoriser la structuration des filières professionnelles du bâtiment.

Le programme envisagé portait sur 60 copropriétés et 1 800 logements à Grenoble.

Car il s'agit d'une opération ciblée vers les copropriétés de logements, celles construites entre le 1<sup>er</sup> janvier 1945 et le 31 décembre 1975.

Un conseil personnalisé est réalisé par l'ALEC (agence locale de l'énergie et du climat) : elle définit les principes d'amélioration des bâtiments et propose des premières estimations de travaux et d'aides financières (une information personnalisée et une aide à la décision).

Les copropriétés sont invitées à choisir parmi des interventions-types regroupées sous la forme de 3 bouquets de travaux, avec un niveau minimal de travaux d'isolation mais aussi la possibilité de travaux plus importants, voire exemplaires.

Certaines copropriétés qui avaient envisagé des travaux y ont renoncé ou ont réduit leurs ambitions. Malgré cela, l'année 2014 marque une belle évolution avec l'acceptation de 17 copropriétés supplémentaires en juin 2014 (il y en avait jusque-là 18) comportant 599 logements (ce qui porte le total de logements traités à 1 442).

Les travaux décidés cette année seront effectivement réalisés en 2015.

3 –

## La réhabilitation thermique et énergétique de l'Arlequin



Le projet « ZenN » est un projet européen qui lie les partenaires grenoblois (la Ville et le CEA-INES) aux villes de Malmö, Oslo et Eibar, autour de l'objectif de réalisation de quartiers rénovés dont la performance énergétique est très ambitieuse. L'ambition est de tendre vers des périmètres de rénovation de quartier dans lesquels le bilan énergétique est presque neutre entre les consommations finales et la production locale.

Au niveau local, le projet est porté par la Ville et les bailleurs Actis et SDH ainsi que GEG et la Compagnie de chauffage. Il doit permettre, sur les 4 ans du projet, de réhabiliter quelque 430 logements de la galerie de l'Arlequin.

Le travail engagé en amont des travaux aura permis d'optimiser la performance énergétique au regard de coûts de travaux portés par les bailleurs.

La phase de conception des travaux, plus exigeante que dans des opérations de réhabilitation « ordinaires » a notamment mis l'accent sur les détails permettant de réduire les ponts thermiques et d'améliorer l'étanchéité à l'air des logements. L'accompagnement des maîtres d'ouvrages et de leur maîtrise d'œuvre aura permis d'optimiser le niveau de performance attendue après les travaux de rénovation.

Au lieu des 96 kWh/m<sup>2</sup>/an déjà ambitieux (BBC rénovation), l'objectif de consommation cible est de l'ordre de 65 kWh/m<sup>2</sup>/an, ce qui équivaut presque au niveau de la RT 2012 pour le neuf à Grenoble.

Cette année 2014 aura vu le commencement des travaux de réhabilitation du 40, galerie de l'Arlequin engagés par la SDH, où des façades préfabriquées en bois par une entreprise de Rhône-Alpes viendront peu à peu remplacer la façade actuelle.






Puis suivront les travaux du 50, galerie de l'Arlequin, portés par Actis, dont tous les détails de conception sont prêts ; ils seront enfin suivis par les travaux du 10-20, Arlequin, pour lesquels la SCIC Habitat Rhône-Alpes est en train de lancer les études.

Par ailleurs, l'année 2014 est aussi celle de la mise en service de la centrale photovoltaïque d'une puissance de 170 kWc sur le toit du nouveau parking silo de l'Arlequin, dont GEG ENeR assure l'exploitation.

La suite du projet concernera l'évaluation des performances réelles de logements après travaux et une diffusion des savoir-faire acquis afin de dupliquer les méthodes et solutions techniques développées à l'occasion de ce projet.

## Soutien à la recherche et à l'innovation

 Depuis 2010, dans le cadre de la problématique des consommations énergétiques des centres de données (Data centers), la Ville participe au projet EnergTIC, centré sur l'amélioration de leur efficacité énergétique.

Un consortium d'acteurs locaux et nationaux s'est créé pour la réalisation de démonstrateurs de réseaux intelligents intégrant des énergies renouvelables à l'échelle d'un quartier. Ainsi le projet Greenlys, projet de démonstrateur, en réponse à un « appel à manifestation » de l'ADEME, est en cours sur Grenoble et Lyon. Il vise à préparer les conditions d'insertion des productions décentralisées d'énergies renouvelables dans les réseaux électriques « intelligents » en expérimentant les options de stockage et la gestion coopérative permettant l'effacement des pointes.

Il vise aussi à évaluer la contribution des compteurs communicants et des équipements chez le client à la maîtrise de la demande d'énergie et aux équilibres offres-demandes. GEG a organisé deux réunions publiques d'information pour le recrutement de clients-testeurs autour de la caserne de Bonne, premier site d'expérimentation. Le projet se déroule de 2012 à 2016 avec 43 millions d'euros d'investissement.

À Grenoble, Greenlys a démarré dans l'écoquartier De Bonne et a vite été élargi à la ville entière pour une expérimentation avec 350 clients-testeurs ou « consom'acteurs ». Un consortium d'acteurs locaux et nationaux s'est créé pour la réalisation de démonstrateurs (collectivités, écoles, associations, grandes entreprises, PME...) sur les deux sites. Les sites sont équipés de compteurs communicants de type « Linky », c'est à dire des dispositifs techniques permettant le suivi et l'optimisation des principaux usages électriques en lien avec la production locale. Ces réseaux auront également la particularité d'accueillir une forte proportion d'énergie renouvelable produite localement : une vingtaine de sites de production photovoltaïques tertiaires ou résidentiels groupés, une quinzaine de cogénérations, et une trentaine de véhicules électriques, ainsi qu'une station de recharge rapide. Dans le cadre d'EcoCité, d'autres expérimentations sur la gestion coopérative de l'énergie sont développées sur la Presqu'île.

Ces expérimentations feront l'objet d'évaluations détaillées (y compris sur la question sensible des données personnelles collectées par les compteurs intelligents).

## Faciliter les modes doux de déplacement (0 CO<sub>2</sub>)

5 –

### Faciliter les déplacements à vélo

L'année 2014 a été marquée par le lancement du chantier de la rénovation de la gare. Un chantier, c'est toujours un obstacle temporaire ; c'est aussi un objectif, en l'occurrence faciliter le passage d'un mode de transport à un autre (l'intermodalité). C'est dans ce cadre que s'inscrit la construction de deux garages à vélos de grande capacité (un de chaque côté des voies ferrées) et d'une « maison du vélo » sur le parvis.

#### L'exemple de la ZAC Blanche-Monier, éco-quartier

La ZAC Blanche-Monier, d'une surface de 5,8 hectares, est située dans le quartier de l'Île Verte.

Elle visait trois objectifs : renforcer l'offre de logements avec une meilleure répartition du logement social (250 logements environ, dont 50 % de logements sociaux dans un quartier où il y avait seulement 4 % de logements sociaux) ; conforter l'implantation d'activités (avec 800 m<sup>2</sup> destinés à accueillir les activités artisanales, à l'est de la ZAC, dans une perspective de mixité d'usage) ; promouvoir le label BBC à coûts maîtrisés.

Au-delà de ces objectifs, la question des modes de déplacement a également été étudiée.



#### Accessibilité et desserte des véhicules

La rue Blanche-Monier est la principale voie de desserte de la ZAC. Cette rue est requalifiée afin d'améliorer le stationnement et d'offrir un aménagement piétonnier confortable. La circulation des cyclistes est sécurisée du fait du classement de la rue en zone 30. Enfin, la requalification est d'ordre paysager par la mise en place de plantations d'alignement.

La partie est de la voirie est actuellement en cours de chantier. À l'extrémité ouest de la ZAC, une place publique a été aménagée et arborée. Elle offre une entrée de quartier lisible et accueillante en liaison avec l'école.



#### Liaisons douces

Le projet intègre le développement des liaisons douces dans la cohérence du réseau existant. Un cheminement piétonnier sécurisé et arboré, orienté est / ouest permet de relier les aménagements cyclables et piétonniers de la rue Aimon-de-Chissé, à l'ouest, au chemin de Halage, à l'est.

Des liaisons orientées nord / sud à partir de l'axe principal Blanche-Monier permettent l'accès aux nouveaux logements exclusivement pour les piétons et les cyclistes.

**En décembre 2014, la ZAC Blanche-Monier a été labellisée EcoQuartier par la « Commission Nationale de Labellisation des EcoQuartiers » du Ministère du Logement.**

6 –

## Inviter à la marche à pied

La marche à pied est bénéfique à la santé et c'est dans le cadre de la politique de la Ville en matière de santé publique, en partenariat avec l'INPES (l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé) et la Métro, qu'a été lancée la mise en place d'une signalétique informant sur les temps de parcours lorsque l'on est piéton.

Un outil d'information sur les temps de parcours à pied, qui s'adresse directement à la population, doit rendre plus facile le choix de la marche à pied en ville et ainsi inciter à l'activité physique.

Le dispositif développé par la Ville est donc bien un moyen, un véritable outil au service du piéton et du piéton en devenir. Il facilite la mobilité active sur les trajets quotidiens et valorise la marche.

Cet élément à intégrer à l'espace public est donc à réfléchir au même titre qu'une signalisation routière (pour indiquer un sens) ou un panneau touristique (pour informer sur l'intérêt patrimonial) : il faut le rendre lisible et intelligible en fonction de nombreuses autres informations et supports présents dans la ville.

C'est ainsi que 24 itinéraires ont été fléchés, le plus court (entre la place Saint-Bruno et la gare) de 8 minutes, le plus long (entre Louise-Michel et la caserne de Bonne) de 32 minutes. Les temps de parcours ont été calculés sur la base d'une vitesse moyenne de 4 km/h.



7 –

## Accompagner le développement des transports en commun

Si la mise en service de la ligne E du tramway en juin 2014 et l'extension de la ligne B en septembre 2014 relèvent de la responsabilité du syndicat mixte des transports en commun, maître d'ouvrage, la Ville n'est pas restée inactive.

Relations de proximité avec les riverains, avec les commerçants ; travaux complémentaires sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, accompagnement pour la mise en accessibilité des commerces : tout cela était indispensable et a été mené par la Ville.





**B -**

***Impacts et bilans des actions,  
politiques publiques et  
programmes de la Ville de Grenoble  
au regard de la préservation de la  
**biodiversité**,  
des milieux et des ressources***

## 8 -

### Observer pour mieux protéger la biodiversité

En 2012, la ville de Grenoble (et en particulier son Muséum d'histoire naturelle), la FRAPNA Isère, Flavia (association dauphinoise d'entomologie) et le club entomologique dauphinois Rosalia, ont réalisé un inventaire des papillons de jour sur plusieurs sites du territoire communal. L'objectif était de pouvoir mettre en place une base de données biodiversité afin de pouvoir évaluer les pratiques de gestion écologique mises en place par le service des espaces verts.

Entre 2013 et 2014, 12 jardiniers volontaires, les « référents biodiversité », ont été formés à l'observation des papillons de jour ; cette formation a été assurée par un organisme indépendant spécialisé en entomofaune et suivant le protocole PROPAGE (PROtocolo PApillons GESTIONnaires).

Trois fois par an, depuis 2014, en juin, juillet et août, les agents réalisent des observations sur des parcs et jardins de la Ville selon le protocole mis en place et correspondant aux différentes classes de gestion (zones refuges non tondues ni fauchées, zones avec un entretien plus traditionnel...). Les données récupérées sont ensuite transmises au Muséum d'histoire naturelle où un entomologiste effectue la validation. Enfin, ces données d'observation sont intégrées dans la base de données « Faune Isère » de la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Isère (LPO) dans le cadre d'une convention de partenariat.

En 2015 et par la suite, il est prévu de faire poursuivre ces observations par les jardiniers selon le même protocole et de continuer la formation sur ce groupe d'espèces indicatrices de la qualité des milieux.



photographie de Christophe Huant

## 9 -

### Diversifier les espèces d'arbres

Par ailleurs, la Ville développe la diversité des arbres plantés. Le genre et l'espèce sont des éléments permettant d'identifier les êtres vivants. Un genre comprend plusieurs espèces (l'espèce est l'unité de base de la classification du vivant ; c'est une population dont les individus peuvent se reproduire entre eux et engendrer une descendance viable et féconde, dans des conditions naturelles).

Par exemple, le genre érable comprend environ 100 espèces. Entre autres, l'érable blanc, qui lui-même peut comprendre plusieurs variétés (à feuille découpée ou non...) telle que l'érable blanc *Laciniatum Wieri*.

Entre 2004 et 2014, le nombre de genres d'arbres plantés est passé de 99 à 115. Le nombre d'espèces et variétés est passé de 260 à 397 sur la même période. Entre 2013 et 2014, ce nombre est passé de 384 à 397.



## 10 –

### *Zéro phyto dans les espaces verts et les cimetières*

La Ville de Grenoble a entrepris un important travail, en accord avec la réglementation en vigueur (écophyto) ainsi que les encouragements du département de l'Isère en faveur de l'objectif 0 produit phytosanitaire, afin de ne plus employer de produits chimiques toxiques sur l'espace public. L'objectif est de protéger les rivières, les nappes souterraines, l'air que nous respirons, la biodiversité.

Ce travail a porté ses fruits : l'utilisation des produits polluants a ainsi été réduite de 100 % ces 8 dernières années, jusqu'à arriver à 0 phyto.

Le service des espaces verts a agi tout d'abord au centre horticole, puis sur le patrimoine arboré, les espaces verts et enfin sur les cimetières.

Du fait de la spécificité d'usage des cimetières, ces derniers ont été intégrés tardivement dans la démarche, en 2010. Pour la première fois en 2014, aucun traitement chimique n'a eu lieu sur ces derniers. Le service des espaces verts de la Ville de Grenoble, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, a mis en œuvre différentes techniques de désherbage alternatif respectueuses des eaux et de la santé. Désormais, elles sont employées sur tous les espaces publics de Grenoble.

La protection biologique accompagne cette orientation. Les auxiliaires indigènes sont favorisés, les pièges à phéromones (les phéromones sont les odeurs produites par certains insectes pour se reproduire ou se guider) ou mécaniques limitent les attaques et favorisent le suivi de l'évolution des populations. Des jardiniers volontaires ont été formés pour aider à cette gestion naturelle des ravageurs.

## 11 –

### *Les plantations d'arbres fruitiers dans les jardins publics*

En complément des arbres d'ornement, des arbres fruitiers sont plantés ponctuellement dans les divers parcs et jardins publics de la Ville durant l'hiver 2014/2015.

Sur les 323 arbres plantés par le service des espaces verts, 81 sont des arbres fruitiers, soit 25 % de l'ensemble des plantations réalisées en interne.





## 12 –

### Protéger les abeilles

Pour préserver l'environnement et la nature, la Ville de Grenoble n'utilise plus d'insecticides chimiques pour l'entretien des rues, jardins et espaces verts. Insectes très sensibles aux insecticides, les abeilles peuvent maintenant être accueillies dans 11 ruches dans la ville (sur le toit de l'Hôtel de Ville, au parc des Champs Élysées, parc Jean-Verlhac, parc Marliave, au centre de production horticole et sur les contreforts de la Bastille) et 2 ruches sur le site de la Maison des collines.

Une dizaine d'agents volontaires du service espaces verts ont été formés aux pratiques d'apiculture. Ils gèrent les ruches et récoltent le miel. Des panneaux explicatifs informent les usagers sur cette nouvelle pratique au sein des espaces verts. Le miel est utilisé dans le cadre d'animations pour sensibiliser le public à la biodiversité par l'exemple du syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles, dans les restaurants scolaires et maisons de personnes âgées.



## 13 –

### Contre la pollution lumineuse, le « jour de la nuit »



Pour la première fois, le 20 septembre 2014, la Ville a expérimenté l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la Ville à l'occasion du « Jour de la Nuit ».

Le « Jour de la Nuit » est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, piloté au niveau national par « Agir pour l'environnement ». Cette manifestation a été lancée en 2009 avec l'idée que depuis une cinquantaine d'années, l'alternance du jour et de la nuit tendait à s'estomper par la multiplication des points lumineux et que cela avait plusieurs effets néfastes : disparition du ciel étoilé, trouble des écosystèmes, forte consommation d'énergie. En participant au « Jour de la Nuit », les organisateurs reconnaissent qu'il est important de prendre en compte et sensibiliser aux conséquences de la pollution lumineuse et d'en réduire les impacts.

Depuis plusieurs années, la Ville travaille avec la FRAPNA Isère sur des actions de sensibilisation à la protection de notre environnement nocturne et au phénomène de pollution lumineuse. La Ville avait déjà réalisé des actions d'extinction des illuminations mais jamais d'extinction de l'éclairage public.

Pour cette édition du « Jour de la Nuit », la Ville a décidé d'expérimenter l'extinction de l'éclairage public sur le parc Paul Mistral et le secteur du centre-ville entre 21 h et minuit.

Selon les lieux du centre-ville, l'extinction de l'éclairage public n'a pas engendré le même ressenti : des ambiances plus intimes et appréciées sur les places de l'hyper-centre, à des piétons et cyclistes surpris et en manque de lumière pour se guider en périphérie de l'hyper-centre. Côté technique, tout n'a pas pu être éteint comme initialement prévu, faute d'accès aux postes d'alimentation électrique.

Pour la prochaine édition, des réflexions autour d'animations nocturnes pendant l'extinction sont en cours. L'idée générale étant de mobiliser davantage le citoyen pour le sensibiliser à cette problématique de pollution lumineuse. Le périmètre d'extinction pourrait être reconduit à l'identique.

En octobre 2014, a été adoptée une délibération dont l'objet était de faciliter l'expérimentation de la végétalisation des rues par les riverains, ceux-ci étant invités à réaliser des plantations en empiétant sur la voie publique.

Les plantations pourront être faites en pied de bâtiment (dans des fosses de plantation ou dans des jardinières),

en limite de propriété ou en pied d'arbre : après vérification, une autorisation d'occupation de l'espace public sera accordée. La Ville réalisera elle-même les fosses de plantation ; elle subventionnera la pose d'accroches sur les façades pour des plantes grimpantes.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à respecter une charte d'entretien.

## JARDINONS NOS RUES

CHARTRE D'ENTRETIEN DES JARDINS DE RUES



Je signe cette charte, car j'entretiens des parcelles d'agrément, d'accompagnement de bâtiment ou de jardinage. En signant cette charte, je choisis d'embellir et de préserver notre environnement, de favoriser la biodiversité, de nouer des liens respectueux avec le vivant, et de participer à la convivialité de mon quartier.

### COMMENT ?

#### *Je partage, découvre et fait découvrir*

- Par des règles élaborées collectivement et en acceptant que les cultures ne soient pas vouées à des buts lucratifs
- En diversifiant les cultures
- En les laissant libres de cueillette pour tous
- En transmettant mes savoirs sur les végétaux et les techniques d'entretien
- Par l'ouverture et l'implication dans la vie propre de mon quartier
- En ne cultivant pas des plantes hallucinogènes, invasives, ou urticantes

#### *Je veille à ne pas gâcher les ressources en eau*

- Grâce à l'arrosage raisonné, au pied plutôt que par aspersion
- Par l'emploi de paillages

#### *Je respecte le sol*

- En n'utilisant aucun pesticide ou engrais chimique
- Grâce au couvert permanent (engrais vert ou paillage)
- En ne piétinant pas la terre lorsqu'elle est humide

#### *Je limite les contraintes pour les voisins et autres usagers*

- En n'utilisant pas d'outil mécanique pour l'entretien de l'espace
- En nettoyant l'espace confié et ses abords
- En taillant les végétaux s'ils gênent le passage ou la vue
- En choisissant des végétaux non allergènes, non toxiques

#### *Je préserve la biodiversité et le paysage*

- Grâce à des plantes indigènes, fleuries pour l'esthétique et pour développer la présence de butineurs
- Par l'emploi de plantes adaptées au climat et au sol

La Ville de Grenoble s'engage et soutient, **par la mise à disposition et l'aménagement d'un espace dédié, par ses conseils techniques**, l'ensemble des utilisateurs qui signent cette charte.

Je soussigné(e) / nous soussigné(es)

\_\_\_\_\_

atteste / attestons avoir pris connaissance du guide pratique et de la charte d'entretien des jardins de rues et consens / consentons à appliquer les conseils qui y sont énoncés !

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



**C -**

***Impacts et bilans des actions,  
politiques publiques et programmes  
au regard de la cohésion sociale  
et de la solidarité entre les***

***territoires*** *et les*  
***générations***

*La notion de développement durable vient d'une prise de conscience : la nécessité de prendre en compte l'environnement dans les décisions à une époque où le débat portait majoritairement sur la part respective de l'économique et du social.*

*Sont présentées ici quelques-unes des actions mises en œuvre par la Ville mais aussi par le CCAS.*

15 -

## Du microcrédit personnel à la plateforme d'accompagnement budgétaire

Le dispositif vise à instaurer un « droit au crédit » bancaire. L'objectif est de rendre accessible un crédit responsable à tous les Grenoblois pour qui il constitue une solution adaptée et qui en sont exclus ou qui sont contraints de s'orienter vers des solutions de remplacement chères et dangereuses (par exemple le crédit renouvelable, également appelé « crédit revolving »). Il n'a pas vocation à se substituer aux aides existantes mais permet de lutter contre les inégalités en assurant des chances d'émancipation sociale. L'enjeu est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en aidant celles-ci à réaliser des projets personnels : projets liés à la mobilité, au logement, à la formation...

Une plateforme téléphonique oriente les demandeurs vers les dispositifs appropriés à leur situation. Les conseillers en économie sociale et familiale des centres sociaux du CCAS réalisent une analyse du projet et de la situation sociale et budgétaire de la personne. Enfin, si le projet est viable et la personne en capacité de rembourser les mensualités du prêt, elle signe l'offre de prêt à la banque.

Souhaitant poursuivre sa démarche de lutte contre le « malendettement », le CCAS a créé un point d'accueil gratuit, professionnalisé et connu, pour les personnes rencontrant des difficultés budgétaires, la plateforme d'accompagnement budgétaire. Ce point d'accueil est également un lieu ressources pour les professionnels.

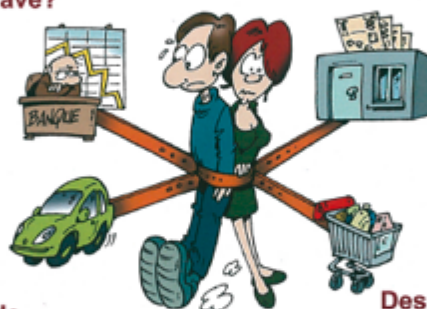
Depuis le démarrage de l'expérimentation en septembre 2010, plusieurs centaines personnes ont pris contact avec une conseillère en économie sociale et familiale de la plateforme d'accompagnement budgétaire, implantée au siège du CCAS : plus de la moitié des ménages ne bénéficiaient pas d'un suivi de service social et deux-tiers sont des personnes seules.

[www.ccas-grenoble.fr](http://www.ccas-grenoble.fr)

## Plateforme Budget

Des impayés?  
Un découvert qui  
s'aggrave?

Un retard de  
loyer?



Trop de  
crédits?

Des difficultés  
pour équilibrer  
le budget?

Le CCAS de Grenoble vous propose un rendez-vous **gratuit** et **confidentiel** avec un conseiller spécialisé pour :

- Vous aider à faire le point sur votre budget et vos impayés
- Vous proposer des actions concrètes adaptées à votre situation

**CCAS**  
L'ACTION SOCIALE POUR TOUS



**04 76 69 46 26**  
[pf.budget@ccas-grenoble.fr](mailto:pf.budget@ccas-grenoble.fr)

16 -

## La plateforme mobilité emploi

La plateforme mobilité emploi est un projet initié par le CCAS de la Ville de Grenoble en septembre 2010. Il est financé par l'État (Plan espoir Banlieue), la Région Rhône-Alpes, la Métro (financier majoritaire) et le CCAS de Grenoble (opérateur par convention avec la Métro).

L'objectif est de permettre aux usagers d'acquérir une plus grande autonomie pour organiser leur mobilité afin de faciliter leur insertion sociale et/ou professionnelle. Il s'agit d'informer sur les moyens de transports et leur utilisation, mais aussi sur les conditions de réussite du permis de conduire (coût, durée...), et de proposer des formations (cours de code renforcé, cours de conduite mais aussi cours de mécanique, aide à l'usage des deux roues, etc...). Il est proposé aux personnes d'effectuer un bilan mobilité pour déterminer leurs aptitudes et leurs capacités à se rendre mobile et ainsi définir une offre de formation correspondant à leurs besoins en termes de formation.



17 -

## Le dispositif de lutte contre la précarité énergétique

Ce dispositif s'articule autour de 4 axes : observation, détection, accompagnement et plan d'action, aides financières.

Le dispositif est centré prioritairement sur la personne, qu'elle soit propriétaire ou locataire, et non sur le bien immobilier.

Sa priorité va vers le public en précarité énergétique : il s'agit des personnes qui cumulent des difficultés économiques et des conditions d'habitation qui ne leur permettent pas de faire face à leurs dépenses d'énergie, phénomène aggravé du fait de l'augmentation de ces charges.

Il concerne une majorité de locataires du parc privé, mais bénéficie également aux locataires du parc social.

Pierre angulaire du dispositif, la plateforme « précarité énergétique » est issue d'une collaboration engagée des partenaires tant lors de l'élaboration que du développement de ce projet. Elle propose des permanences dans les locaux de l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement). Son offre de services a été conçue afin de regrouper, en un seul dispositif, des compétences juridiques, techniques et sociales. Afin de simplifier les démarches, l'accueil téléphonique a été centralisé et donc tous les appels se font avec un numéro de téléphone unique.

Si nécessaire, il est fait appel au fonds « précarité énergétique » sous diverses modalités (aides ponctuelles aux ménages, aides transitoires avant changement pour un logement moins énergivore ou travaux de réhabilitation / amélioration énergétique).

18 -

## Les paniers solidaires

Menée dans le cadre d'un partenariat avec des producteurs locaux, cette démarche vise à :

- combattre les inégalités alimentaires : faciliter la consommation régulière de fruits et légumes par des personnes à faibles revenus avec des produits de saison et de qualité.
- renforcer le lien et la mixité sociale : mettre en œuvre une solidarité entre les habitants d'un quartier sans stigmatisation; associer les habitants au projet en les rendant consommateurs (confection des paniers, apprentissage mutuel...).
- favoriser le développement de l'agriculture locale.

Il s'agit d'une distribution hebdomadaire de paniers de 3,5 kg de fruits et de légumes issus de l'agriculture locale, par l'intermédiaire des Maisons des habitants et des centres sociaux.

Le prix du panier est déterminé selon le quotient familial du foyer bénéficiaire permettant à la fois l'accessibilité des paniers pour les familles précaires et l'équilibre économique du projet par la participation solidaire des familles plus aisées.

Cette action est accompagnée d'actions de sensibilisation.

L'usage du quotient familial permet de toucher un public différencié et de produire une mixité sociale génératrice de liens sociaux.



19 -

## Les Maisons des habitants

Les centres sociaux grenoblois s'adressaient essentiellement à un public ayant recours aux services des travailleurs sociaux du département.

La création des Maisons des habitants repose sur une double logique.

Tout d'abord, la mutualisation/coopération avec d'autres équipements de proximité et le développement de la participation des habitants.

Ensuite, une modification en profondeur de la manière de faire des intervenants sociaux : il s'agit de « faire avec les habitants », de créer les conditions favorables à leur participation, à la prise d'initiatives et de risques (mise en place des fonds d'initiative habitants, création de comités d'usagers, possibilité de répondre à des appels à projets par des habitants qui se regroupent pour essayer de résoudre un problème, ou possibilité de prendre une initiative, par exemple : création d'un jardin collectif, organisation d'une sortie culturelle).

Ce processus progresse et ne peut que se renforcer.



20 -

## Augmenter la part du logement social et de l'accès sociale



La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) votée fin 2000, imposait aux communes d'atteindre en 20 ans un taux de 20 % de logements sociaux.

La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 (loi Duflot) relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social a porté de 20 % à 25 % la part exigible de logements locatifs sociaux au sein de certaines communes, dont Grenoble.

Grenoble qui comptait 19,4 % de logements sociaux en 2005 a passé le seuil réglementaire des 20 % en 2010 pour atteindre 21,45 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le rythme de construction de logements sociaux est important (environ 400 par an entre 2008 et 2013). Atteindre le taux de 25 % (d'ici 2025) impose de construire plus de 25 % de logements locatifs sociaux dans les opérations nouvelles.

La Ville, en approuvant la modification n° 3 du PLU en décembre 2014, a donc décidé d'augmenter la part exigée dans les opérations nouvelles telles que Presqu'île, Esplanade et une partie de la ZAC Flaubert pour la porter à 40 %, au lieu de 20 % ou 30 % aujourd'hui.

Quelques nouvelles zones d'obligation sont également prévues dans d'autres quartiers, sur les terrains Schneider au sud de l'avenue des Jeux Olympiques, sur les terrains du Crous et de la CIPRA avenue Edmond-Esmonin avec des taux de 10 % de logements sociaux et de 20 % de logements en accession sociale.

Ces nouveaux secteurs d'obligation ont été ajoutés dans les quartiers sud avec toujours le même objectif de rendre le logement accessible au plus grand nombre et de diversifier l'offre. Toutefois, compte tenu du taux élevé de logements sociaux existants dans la partie sud de Grenoble, c'est l'accès qui est favorisée.

En outre, la règle concernant l'accès sociale est modifiée : pour que l'obligation ne s'applique que dans les opérations d'ensemble, la réalisation de ces logements ne s'impose qu'aux opérations comprenant au moins 16 logements et/ou 1 200 m<sup>2</sup> de plancher.

Enfin le prix de vente de ces logements, qui doit respecter les plafonds de ressources et de sécurisation indiqués par le code de la construction et de l'habitation, a été ramené à 25 % en dessous de ces plafonds, de façon à garantir des prix d'acquisition réellement plus bas que ceux du marché.

21 -

## Les jardins partagés et les vergers collectifs



Les jardins partagés se sont développés sur des sites existants ou dans le cadre de nouveaux projets (cité Jouhaux, Villeneuve, extension du jardin du Village Olympique) pour atteindre une surface totale de 2,45 ha. Environ 341 usagers sont impliqués dans cette activité sur les 15 sites existant sur la ville.

Sur le parc Vallier (secteur 1) et pour la première fois dans la ville, un verger collectif a été planté par un collectif d'habitants de 18 personnes le 18 décembre 2014.

En 2015, une réflexion pour implanter un second verger sera menée ; il s'agira de valider le lieu, sensibiliser les riverains pour enfin l'aménagement et aux plantations au cours de l'hiver 2015-2016.





22 –

## *Un projet de square adapté à tous les publics*

Sur le square du commandant Perreau (secteur 5), un chantier de réhabilitation va être lancé en janvier 2015, après concertations et réalisation du projet en 2014. La concertation a eu lieu entre autres avec la MJC Abbaye qui accueille des enfants en situation de handicap de l'Institut médico-éducatif Daudignon.

L'aménagement est orienté autour des sens (odorat, ouïe, toucher) avec des panneaux accessibles aux malvoyants et aux enfants en situation de handicap.



23 –

## *Favoriser l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées*

Le service Initiative Emploi (SIE) de la Ville poursuit deux objectifs principaux que sont l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi et le développement d'opportunités de recrutement s'appuyant sur un réseau d'entreprises partenaires.

Les publics concernés sont les adultes et les jeunes suivis en parcours emploi renforcé ainsi que les personnes résidant en ZUS et peu qualifiées.

En 2014, les entreprises partenaires ont fait appel aux emplois d'avenir pour leur recrutement ; mis en œuvre des clauses d'insertion dans leurs marchés privés ; favorisé le recours aux structures d'insertion par l'activité économique pour leur besoins en prestations régulières.

La Ville poursuit son engagement auprès de SCHNEIDER pour animer le réseau « 100 chances, 100 emplois ». C'est un dispositif national qui permet de mettre en lien des jeunes adultes peu ou pas qualifiés ou diplômés discriminés issus des quartiers en Politique de la Ville avec des entreprises du bassin d'emploi, l'objectif étant de leur permettre d'accéder à des visites d'entreprises, des stages, des parrainages mais surtout à un emploi durable.

Le SIE a mis l'accent en 2014 sur le développement d'un programme d'actions de recrutement, initié en 2013. Ce programme permet de proposer plusieurs actions dans l'année selon une procédure déterminée qui permet aux personnes suivies de bénéficier d'une préparation de 4 jours basée sur du coaching collectif et individuel préalable à une demi-journée de recrutement. Plusieurs entreprises participent en apportant des offres d'emploi. Chaque bénéficiaire participe à une moyenne de 4 entretiens dans la demi-journée.

L'action « Talents Confirmés », fonctionne sur cette modalité mais avec un public de séniors (personnes âgées de plus de 50 ans), et des entreprises qui se sont engagées auprès de l'État sur le recrutement de séniors.

**D -**

***Impacts et bilans des actions,  
politiques publiques et  
programmes au regard de  
l'épanouissement  
de tous les êtres humains***

*On classe parfois l'accessibilité dans la politique de solidarité et l'on s'étonnera peut-être de ne pas l'avoir vue dans la partie précédente de ce rapport. On peut aussi concevoir que l'accessibilité n'est pas une aide mais qu'il s'agit simplement d'éviter de mettre des obstacles matériels à l'accès à l'espace et aux services publics.*

## *Promouvoir les Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs*

Il y a actuellement en France plus de 600 réseaux d'échanges réciproques de savoirs, ce qui représente entre 80 000 et 100 000 personnes. Autant de volontés réunies autour d'une philosophie simple : donner, transmettre, recevoir.

Les échanges sont totalement démonétisés. Le réseau est donc ouvert à tous.

Ce système d'échange de savoirs est basé sur un concept simple : la réciprocité, qui se révèle égale et juste, puisqu'un savoir en vaut un autre.

Les RERS ont la particularité d'être nés dans les centres sociaux de la Ville de Grenoble.

Six RERS existent à Grenoble, sur les 6 secteurs de la Ville, et bénéficient à plus de 1 140 personnes, dans le cadre d'un soutien mutuel au service de l'autonomie.

Par le biais d'échanges le plus souvent en binômes, sinon en collectifs, ils participent à la réponse à différents besoins sociaux :

- la mixité sociale et intergénérationnelle,
- la promotion individuelle et collective, d'abord pour des personnes en difficulté,
- la formation tout au long de la vie, pour tout public, avec des valeurs d'éducation populaire,
- la participation citoyenne des habitants.

Ainsi plusieurs personnes engagées dans les RERS se sont investies dans des engagements nouveaux :

- à l'échelle d'une maison des habitants : dans la préparation de manifestations, dans des groupes de réflexion, voire dans certains cas en allant jusqu'à une implication comme élu associatif,
- à l'échelle du quartier : dans la préparation d'événements de quartier avec des associations.

Les RERS sont de fait un tremplin vers la contribution à des projets collectifs :

- naissance de projets d'habitants, présentés dans le cadre d'un Fonds de Soutien aux Initiatives d'Habitants,
- participation à d'autres activités ou projets portés par une maison des habitants : action sociolinguistique, sorties familles, ateliers, paniers solidaires, Pass'Culture.

Le réseau de Grenoble est le plus important en France ; il est par ailleurs très spécifique, car porté par un établissement public (le CCAS).



## L'accessibilité pour tous

En matière d'accessibilité de tout à tous, l'année 2014 était la dernière avant l'échéance de février 2015, cette échéance qui était celle de l'achèvement d'un immense travail de rattrapage. L'heure est aujourd'hui au report des ambitions.

La Commission européenne, en créant l'*Access.City Award*, a voulu mettre en avant des villes où l'accessibilité fait partie intégrante du processus d'études et de production et n'est ni un « plan B » ni un ajout à postériori.

Lauréate du second prix en 2014, Grenoble est la seule ville française récompensée par la Commission européenne. L'*Access.City Award* vise à mettre en évidence et à récompenser les villes européennes de plus de 50 000 habitants prenant des initiatives exemplaires en vue

d'améliorer l'accessibilité en milieu urbain dans tous les domaines (environnement bâti, espaces publics, infrastructures de transports, informations et technologies, services publics...), qui s'engagent à poursuivre leurs efforts en matière d'accessibilité, et qui adoptent des initiatives qui peuvent servir de modèles pour d'autres villes.

Grenoble avait déjà reçu en 2012 une « mention spéciale services publics » dans le cadre de l'*Access.City Award*.

Cette récompense vient s'ajouter à la première place parmi les villes françaises au baromètre de l'accessibilité en 2013 de l'association des paralysés de France (APF) dévoilé en février 2014.



L'année 2014 a été marquée par un foisonnement d'initiatives : consultation sur la future école du quartier Jean-Macé en juin, première formation sur le budget municipal, mise en ligne des données sur la prospective scolaire, rapport d'évaluation de la vidéosurveillance, audit financier 2004-2013 de la Ville de Grenoble, remise à plat avec les citoyens du projet d'aménagement de l'Esplanade en septembre, végétalisation de l'espace public avec les habitants, assises citoyennes les 7 et 8 novembre, chantier des cultures en décembre, réunion publique sur le passage en métropole, co-construction de scénarios pour la place Xavier Jouvin, concertation pour les bâtiments modulaires de l'école Lucie Aubrac, etc.

Une délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2014 a posé les bases de la création des conseils citoyens indépendants, conçus comme des lieux d'échanges, d'émergence d'initiatives citoyennes et de co-construction avec la municipalité.

Ils auront vocation à intégrer les plus éloignés de la décision politique et à s'articuler avec les conseils citoyens, tels qu'il est prévu par la loi de février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dans les quatre quartiers en politique de la ville de Grenoble (Alma – Très Cloîtres – Chenoise, Mistral – Lys Rouge – Camine, Teisseire – Abbaye – Jouhaux – Châtelet, Villeneuve – Village Olympique).

Afin de favoriser la réflexion la plus libre possible sur ces conseils, un processus exemplaire a été initié. Des groupes de réflexion, composés uniquement de citoyens volontaires et animés par une association spécialisée, ont été lancés le 27 septembre dernier. Ces groupes, qui ont mobilisé plus de 150 citoyens grenoblois, ont réfléchi et construit des scénarios pour les futurs conseils citoyens indépendants en questionnant leur rôle, leurs modalités de fonctionnement, leur degré d'indépendance et leur articulation avec les conseils citoyens « politique de la ville ».

Le résultat de ce travail collectif a fait l'objet d'un temps de restitution et de débat à destination des Grenoblois et des élus présents lors des premières assises citoyennes des 7 et 8 novembre 2014.

Différentes personnalités et groupements, politiques ou associatifs, formels ou informels, ont également pu nourrir le débat en rédigeant et présentant des contributions.

Dans la continuité de cette démarche, dans un esprit de co-construction, il a été créé une commission extra-municipale appelée « conseils citoyens indépendants » dans le cadre de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales.

## Apprendre à construire un budget



Cette commission est constituée, à parité, d'élus et de citoyens. Elle sera active jusqu'au lancement effectif des conseils citoyens indépendants.

Elle aura pour objet de discuter et présenter le rôle précis, le statut, la composition, le périmètre d'intervention, les modalités de fonctionnement des futurs conseils citoyens, sur la base d'un rapport récapitulatif remis à l'ensemble de ses membres et rassemblant les différentes contributions ainsi que les points forts des débats des assises citoyennes.

### L'aménagement de la place Xavier-Jouvin

La place Xavier-Jouvin, dans le quartier Saint-Laurent, avait été réaménagée mais cet aménagement était critiqué.

Face aux critiques, deux nouvelles options ont été envisagées et soumises à concertation, sans qu'aucune ne donne entièrement satisfaction. Une troisième variante, a été élaborée et, après discussion et vote, c'est cette variante, le scénario 3, qui a été adopté et sera réalisée.

En 2014, trois temps de formation (une fois en juin, deux fois en décembre) traitant des finances locales ont été organisés par la Ville de Grenoble à destination des citoyens : dans un environnement de plus en plus complexe et contraint, il est apparu utile de pouvoir proposer des temps de formation à toute personne intéressée par cette démarche.

De fait, si de nombreux Grenoblois ont répondu présent aux différentes annonces diffusées sur les réseaux sociaux, sur les médias locaux ou encore sur le site internet de la ville, les résidents non Grenoblois ont aussi pu suivre ces temps de formation. Cette formation avait pour objectif de permettre à chacun de comprendre :

- les grandes règles budgétaires et comptables applicables à toutes les collectivités,
- les principaux agrégats présents dans le budget de la ville de Grenoble,
- les grands enjeux d'équilibre des budgets à venir,

et d'identifier les différents acteurs mobilisés dans ce processus de construction et de vote du budget.

Les sessions de formation ont été organisées et animées par les agents de la direction des finances autour de temps d'échange de 3 heures qui alternaient entre session plénière et ateliers en petit groupe. C'est ainsi 250 personnes qui ont participé aux ateliers de formation. Les retours des personnes présentes ont été très positifs.

Les citoyens ainsi formés pourront avoir l'occasion de s'investir de façon plus particulière dans les débats à venir portant sur les orientations et constructions des budgets futurs.



## Réduire la place de la publicité

La fin du contrat d'installation de panneaux publicitaires sur la voie publique a été annoncée fin 2014 pour une mise en œuvre effective (l'enlèvement des panneaux) début 2015.

Cette décision met fin à un envahissement de l'espace public par la publicité. L'enlèvement des panneaux dégagera des espaces ; certains d'entre eux seront utilisés pour planter des arbres.



**E -**

***Impacts et bilans des actions,  
politiques publiques et programmes  
au regard d'une dynamique de  
développement suivant  
des modes de***

***production*** ***et de***  
***consommation***  
***responsables***

*Cette partie du rapport concerne la façon dont la Ville produit les biens et services qu'elle offre à la population (par exemple les repas servis dans les cantines scolaires) ; sera également présentée la façon dont la Ville met en œuvre d'autres façons de produire ou consommer.*



## Augmenter la part du bio et du local dans la restauration scolaire

L'introduction du bio et du local dans la restauration scolaire est ancienne et, au début de l'année 2014, la part du bio était de 20 %.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, un saut important a été fait, puisque la part du bio atteint 32 %.

La part des produits bio ou local était de 38 % en septembre et octobre 2014, se répartissant ainsi :

- bio local : 27 %
- bio non local : 5 %
- local non bio : 6 %

Fin 2014, la barre des 50 % est sur le point d'être franchie. Le 5 janvier 2015 un premier repas 100 % bio et local a pu être servi.

### Comment calcule-t-on la part du bio et du local ?

Chaque repas à la cantine scolaire comporte 6 composantes : entrée, viande (ou poisson), accompagnement, produit laitier, dessert, pain.

On considère comme bio une composante intégralement bio (par exemple la viande et les produits utilisés pour sa préparation).

Les pourcentages mentionnés ici sont calculés par rapport au nombre de composantes servies. Exemple : pour deux semaines, avec 4 repas par semaine, on a  $6 \times 8 = 48$  composantes. S'il est servi au cours de cette semaine 13 composantes en produits de type bio local, la part du bio local est de 27 %.



## 30 –

### *Valoriser les métiers artisanaux de la réparation*

Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, la Ville a organisé, avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère (CMAI), une journée de valorisation des métiers artisanaux de la réparation à destination des salariés et des habitants le 24 novembre 2014.

Les objectifs de cette journée étaient de :

- valoriser les métiers des artisans réparateurs
- inciter les salariés et les habitants de la Ville de Grenoble à réparer plus pour moins jeter.

Cette action faisait suite à l'étude sur les artisans du domaine de la réparation réalisée à la demande de la Ville de Grenoble par la CMAI fin 2012. Cette étude soulignait le souhait des artisans de valoriser leurs métiers notamment sur l'aspect environnemental.

Sept artisans sélectionnés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère ont présenté leurs métiers : réparateur de téléphonie, réparateur informatique, réparateur de vélos, couturière, cordonnier, réparateur d'électro-ménager, horloger.

L'association SOLIDURA a récupéré les téléphones portables usagés pour un projet solidaire. L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat a animé un atelier Furoshiki (emballage cadeau par le tissu).

Cette journée avait déjà été organisée en 2013 et avait rencontré un bon succès avec 150 visiteurs (Grenoblois, salariés) estimés sur les stands. L'édition 2014 a eu un succès encore plus notable : plus de 310 renseignements et/ou devis ont été réalisés et plusieurs centaines de cartes de visite ont été distribuées.



## 31 –

### *Promouvoir l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'économie locale*

En cherchant à « produire autrement », « entreprendre autrement », « consommer autrement », l'économie sociale et solidaire rejoint les préoccupations du développement durable, qu'il s'agisse de cohésion sociale et territoriale, d'ancrage local des emplois, de responsabilité sociale et environnementale des organisations, de protection de l'environnement et des ressources.

La Ville de Grenoble favorise la création, le développement et l'hébergement des entreprises de l'ESS sur son territoire : soutien aux acteurs d'accompagnement à la création d'entreprises et aux outils d'appui (le Dispositif Local d'Accompagnement par exemple), de financement et d'hébergement (comme le dispositif de pépinières animé par la Pousada, collectif d'entreprises de l'ESS).

Elle participe à la réalisation d'un second hôtel d'activités ARTIS, destiné à héberger des entreprises de l'ESS, sur un quartier ZUS (Mistral Eaux-Claires).

La Ville soutient la consommation responsable et durable et les échanges économiques solidaires : soutien aux initiatives et acteurs intervenant dans le secteur du commerce équitable (Artisans du Monde, Soli'Gren, Grenoble équitable,...), des circuits de proximité (AMAP, magasin de producteurs), et de l'innovation sociale.

Elle encourage d'autres modèles de développement écologique et économiquement viable : elle soutient ainsi les acteurs de l'ESS engagés dans l'économie circulaire

## *L'éducation au développement durable et à la solidarité internationale à Grenoble*

(comme le collectif Deuxième Acte), dont les projets associent finalité sociale (insertion professionnelle, lutte contre l'exclusion et accès aux biens de première nécessité) et environnementale (limiter le gaspillage des ressources naturelles et la production de déchets en favorisant le réemploi, la réutilisation et le recyclage de biens en fin de vie). Elle soutient les projets structurants porteurs de développement local durable, tels que le pôle territorial de coopération économique porté par le groupement Ulisse, visant à développer une filière innovante sur la « maîtrise de l'énergie dans les logements ».

Elle réfléchit au développement d'une monnaie locale sur son territoire pour encourager les pratiques de consommation dans un réseau local d'entreprises.

Elle accompagne également des initiatives (outils de promotion ; rencontres professionnelles et grand public) permettant d'accroître la visibilité du secteur de l'ESS (habitat, consommation, déplacements, finances, travail, éducation, loisirs, services, santé...) auprès du grand public, des milieux économiques et des institutions.

Elle met également en place des temps forts de sensibilisation en direction des agents municipaux, comme l'animation organisée en juin 2014 au self municipal, intitulé « Manger bio, local et équitable : faites votre choix ».

La Ville encourage des projets en lien avec des écoles primaires de l'agglomération et des écoles de villes partenaires.

Le dernier projet développé en 2013, « La place de l'homme dans son environnement », permet d'associer les écoles Anthoard et Verderet, avec des écoles ouagalaises. Chaque école correspond sur les problématiques du développement durable, avec des animateurs nature, et les élèves montent des expositions communes.

En septembre 2014, le projet devient « Graines de citoyens du monde » avec pour objectifs pédagogiques :

- Informer les élèves sur le thème de la préservation environnementale et de la solidarité internationale
- Amener les élèves à réfléchir et à prendre conscience du monde qui les entoure
- Impliquer et rendre acteurs les élèves au sein d'un projet de sensibilisation à l'environnement et à la solidarité internationale par la création d'une pépinière d'espèces allochtones
- S'interroger sur la diversité du vivant, l'adaptation des espèces à leur environnement en observant la croissance de plantes endogènes et exogènes
- Accompagner des démarches partenariales entre deux écoles à Grenoble et deux écoles à Ouagadougou.





**II –**  
***La collectivité exemplaire et  
responsable :***  
***22 actions***  
***qui répondent aux finalités  
du développement  
durable***

*Dans cette partie également, ce n'est pas l'exhaustivité qui a été recherchée ; il s'agit plutôt de présenter des actions nouvelles ou de résultats nouveaux au travers de 22 actions menées par les services.*

1 –

## *Le Plan de Déplacements d'Administration (PDA)*

Le PDA s'inscrit dans le cadre de la contribution à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'atmosphère.

L'objectif fixé en 2008 était d'arriver à 1 000 agents rentrant dans le dispositif du PDA en 2012. Cet objectif n'a pas été atteint, puisqu'en novembre 2014 ils étaient 813.

Le fait marquant de cette année 2014 est l'élargissement de l'accès au PDA : en effet, il n'avait pas été tenu compte, dans le dispositif mis en place dans notre collectivité, de l'évolution de la réglementation qui, depuis 2010, organise le remboursement partiel obligatoire des abonnements aux réseaux de transports en commun utilisés par les salariés pour se rendre à leur travail.

Pourtant, certains salariés se voyaient injustement refuser cette prise en charge au motif qu'ils ne justifiaient pas d'un engagement d'au moins 6 mois. Désormais, tous les agents mensualisés, quelle que soit la durée de leur engagement, bénéficient de la prise en charge partielle de leur abonnement.

L'année 2015 verra la signature d'un nouveau protocole d'accord « PDA » avec les organisations syndicales.

Par ailleurs, l'usage du vélo pendant le travail augmente encore : le parc de vélos de service est actuellement de 677 vélos, soit une évolution de + 22 % en 2014.



2 –

## *La démarche « Au travail, j'y vais autrement »*

Chaque année, les agents de la Ville participaient au challenge mobilité « au travail, j'y vais autrement » organisé par la région Rhône-Alpes. La participation était modeste.

En 2014, l'organisation du challenge a été confiée au service des déplacements et de l'accessibilité. Le résultat a été spectaculaire.

Sur les 1 200 agents présents ce jour-là sur les sites concernés, 700 sont venus déclarer qu'ils étaient venus autrement qu'en voiture et, parmi eux, 9 % avaient joué le jeu en adoptant un mode de déplacement différent.



### 3 –

## La démarche « Amélioration de la Qualité de Vie au Travail »

Depuis plusieurs années, l'aggravation croissante des difficultés économiques et sociales génère des tensions organisationnelles et relationnelles au sein des entreprises privées et des fonctions publiques, qui ont des répercussions directes sur les salariés.

Certains grands employeurs ont vu apparaître, dans les univers de travail, ce que l'on qualifie désormais de Risques Psychosociaux (RPS). Au-delà de leurs effets sur la santé des individus, ces derniers ont un fort impact sur le fonctionnement des organisations.

En outre, l'accélération des processus de changement internes et externes aux entreprises comme dans la Fonction Publique, brouille les repères existants et mobilise des capacités d'adaptation croissantes de la part de leurs salariés.

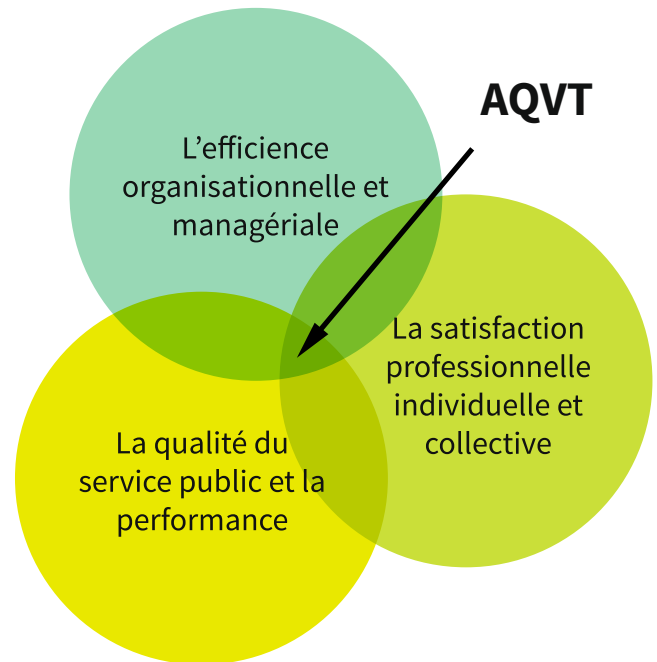
Enfin, ces derniers aspirent légitimement à être mieux reconnus par leurs employeurs comme étant des acteurs engagés et responsables, susceptibles d'être force de propositions concernant l'organisation, le contenu, la qualité de leur travail et de leurs pratiques professionnelles.

Attentive au bien-être de ses agents, à l'appui d'un dialogue social ancré, la Ville de Grenoble a souhaité structurer une réflexion sur l'Amélioration de la Qualité de Vie au Travail (AQVT).

Plaçant les agents au centre de la démarche, à la fois dans leur dimension personnelle et également dans leurs relations à des collectifs de travail, il a été envisagé de mettre en œuvre un plan d'actions privilégiant une approche plus globale de travail, reposant sur l'équilibre entre trois pôles (voir schéma colonne de droite).

La démarche AQVT repose sur trois grandes étapes :

- L'accord de méthode,
- L'accord cadre,
- Le plan d'actions.



La Ville a souhaité se faire accompagner par l'Agence Rhône-Alpes pour la Valorisation de l'Innovation Sociale (ARAVIS) durant les 2 premières étapes. Cet accompagnement externe a permis à la Ville, et toujours dans un cadre paritaire, d'animer directement la démarche AQVT. La création d'une mission AQVT, rattachée à la Direction Prospectives et Vie au Travail (DPVT) permet ainsi d'asseoir la démarche dans le temps.

La première étape de mise en œuvre a permis d'élaborer un accord de méthode, selon la démarche suivante :

- Analyse, impulsion et structuration des propositions de la démarche par le Comité paritaire,
- Définition des orientations et validations des propositions par le Comité Stratégique,
- Accompagnement de la Ville par ARAVIS.

La démarche va conduire à redéfinir le sens et les valeurs de l'action collective dans un contexte de changement. La démarche s'inscrit dans la durée et va permettre d'intervenir et d'engager un processus d'amélioration sur 5 axes :

- Pratiques de conduite du changement,
- Généralisation des bonnes pratiques managériales,
- Optimisation des parcours professionnels,
- Environnement et fonctionnalité des espaces de travail,
- Santé et prévention au travail.

En 2014, vingt-deux actions différentes ont été ciblées et sont planifiées sur les trois ans à venir. Ces actions sont regroupées autour de six thématiques : la reconnaissance, la mobilité/parcours professionnel, les projets de direction, le management, la santé/prévention des risques et les indicateurs/tableau de bord.

## 4 –

### *Le plan d'action contre les risques psychosociaux (RPS)*

Le plan de prévention des risques psycho-sociaux sera élaboré avec le concours du CHS-CT, durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Il concernera :

- La réalisation d'un diagnostic local à partir des éléments AQVT,
- Le calendrier de mise en œuvre de la démarche,
- La définition des modalités de suivi,
- La définition des priorités compte tenu des risques propres à la Ville,
- L'établissement d'un plan de communication qui inclura la diffusion d'un livret d'information à destination de l'ensemble des agents,
- Les modalités d'accompagnement des services dans la mise en place du diagnostic puis l'élaboration du plan de prévention des RPS,
- La diffusion des outils (référentiels de formation, guide méthodologique).

Une fois le diagnostic posé, un plan d'actions sera proposé.

Les actions de prévention des RPS seront inscrites dans le document unique de prévention des risques professionnels, qu'elles concernent l'ensemble des directions de la Ville (analysés dans le cadre du projet AQVT), ou qu'elles relèvent plus spécifiquement des directions.

Les actions d'accompagnement individuel seront déployées à partir d'une analyse de situation et articulées autour du système de remontée d'informations.

Ce dispositif d'accompagnement individuel se découpe selon quatre phases progressives :  
identification des facteurs de risque sur les situations concernées (analyse de situation)

- accompagnement individuel ou collectif
- traitement de la source organisationnelle ayant généré les RPS : accompagnements ou changement de l'organisation (l'accompagnement de la santé des agents ne peut être dissocié de l'organisation et de son analyse permanente)
- évaluation de l'action selon une grille de facteurs de risque.

## 5 –

### *La conférence sociale*

La conférence sociale qui a eu lieu en 2014 s'est articulée autour de six thèmes de travail :

- La précarité sociale et économique
- La gestion du temps de travail et les horaires atypiques
- Le déroulement de carrière
- Les conditions de travail des agents en lien avec le public
- La protection sociale
- L'encadrement et la démocratie sociale.

Elle a rassemblé 109 participants au total dont 84 représentants syndicaux, 10 élus de la majorité et 15 cadres (4 DGA, 3 directeurs, le directeur général du CCAS, le secrétaire général du CCAS, 3 chefs de service, 3 encadrant de proximité) pour des débats très riches. Les suites données à ces différentes thématiques seront partagées avec toutes les parties prenantes au cours du premier trimestre 2015.





## *L'intégration des agents en situation de handicap*

Dans le cadre d'une politique d'égalité de traitement et d'égalité des chances, c'est à dire une politique d'épanouissement pour tous, la politique de la Ville de Grenoble en matière d'emploi de personnes en situation de handicap s'inscrit dans le temps. Elle se construit en partenariat avec, d'une part, les organisations syndicales avec la signature d'un protocole le 16 septembre 2013) et, d'autre part, le FIPHFP (Fonds pour l'Intégration des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) avec la signature de la convention 2013-2015, le 15 octobre 2013.

La convention entre le FIPHFP et la Ville de Grenoble permet d'obtenir un budget global durant trois ans, d'un montant de près de 1,7 M€, sur les engagements politiques suivants :

- le recrutement des travailleurs handicapés sur la base de leurs compétences professionnelles,
- le maintien dans l'emploi des agents de la Ville ne pouvant plus exercer leur activité (situation d'inaptitude ou de handicap),
- l'amélioration des conditions de travail et l'aménagement technique, organisationnel et humain du poste de travail des personnes en situation de handicap,
- l'évolution professionnelle, le soutien à la mobilité et l'accès à la formation continue des agents en situation de handicap,
- l'information, la sensibilisation et la formation de tous les agents, des collègues et des encadrants.

La Ville de Grenoble maintient un taux d'emploi supérieur à 6 % de personnel en situation de handicap depuis 2008. En 2014, le taux de 8 % a été atteint, ambition qui avait été fixée par le protocole handicap.

## *L'intégration des engagements de développement durable à travers la commande publique*

Le service en charge des achats, de l'assistance et de l'approvisionnement utilise depuis des années les leviers offerts par le code des marchés publics pour intégrer les notions de développement durable : en particulier, clause d'insertion, passation de marchés de fournitures en provenance du commerce équitable, valorisation des produits écologiques et écoresponsables. C'est dans cet esprit qu'un marché des produits d'entretien a été notifié en juin 2014.

### **Comment le marché a-t-il été préparé ?**

#### **1 - Analyse des consommations et des contraintes des services utilisateurs :**

Réduction des gammes de produits utilisés pour une économie sur les prix, une meilleure connaissance des produits par les agents (formations facilitées) et des livraisons facilitées (moins de transports).

Contraintes de lieux : les lieux de stockage ne sont pas toujours adaptés ; le stockage peut même ne pas être possible (services scolaires), ce qui oblige à des livraisons multiples sur sites, avec comme conséquence l'impossibilité d'allotir (risque de pas avoir de réponse sur un lot exclusivement scolaire).

Intégrer la question de la pénibilité avec des produits qui s'adaptent aux postes de travail et un prestataire capable de répondre à toutes les demandes et qui soit présent en cas de problème. Les produits proposés ont été validés par le service de prévention des risques professionnels.

#### **2 - Analyse des produits existants et des écolabels utilisables :**

Obtenir des produits composés en grande partie d'ingrédients d'origine naturelle et biodégradables, sans icône de danger ni phrase de risque, sans composé organique volatil et sans parfum.

.../...

.../...

Faire que tous les produits présentés par les candidats comme étant respectueux de l'environnement répondent à des performances environnementales et à des exigences d'un label officiel (Ecolabel européen, NF Environnement, détergence écologique d'Ecocert, ou équivalent) ou avoir un taux de biodégradabilité égal à 100 % au sens de la directive de l'OCDE n°301.

Faire que les produits proposés ne contiennent pas : d'eau de javel ou d'agents chlorés, de parfum de synthèse à base de musc-nitro et de musc-polycyclique, d'azurants d'optiques, d'éthers de glycol, sauf pour les produits spécifiques dont le libellés ne laissent aucun doute ex: Javel à 2,6 % de chlore actif.

Obtenir des conditionnements adaptés (produits concentrés, rechargeables, etc.). Les produits en dilution ont été privilégiés pour permettre une meilleure utilisation des produits par les agents. Installation de centrale de dilution si possible.

### **3 - Formation des utilisateurs**

Obtenir que le titulaire du marché assure, à son entière charge, la formation spécifique du personnel pour la maîtrise de la manipulation et du développement des applications sur ses matériels.

Formation du personnel encadrant pour réduire les facturations (regroupement des factures au mois) et traiter les commandes par informatique ; lui permettre un accès rapide aux fiches techniques.

### **4 - Sécurité :**

Trouver un fournisseur qui ait la capacité de répondre aux problèmes sanitaires et qui ait la possibilité de faire des analyses bactériologiques soit par ses propres moyens (laboratoires internes) soit en partenariat avec un laboratoire.

Trouver un fournisseur qui assure la maintenance des distributeurs : remplacement, réparations, maintenance et réglages des matériels (distributeurs de savons, de papier ...).

## **8 -**

### ***La réduction du parc automobile***

En 2014, la ville a mené plusieurs actions pour réduire le parc de véhicules automobiles, ce qui permet de faire des économies. Réduire le parc automobile contribue à modifier la façon de se déplacer, ce qui a un impact aussi bien sur le changement climatique que sur la préservation de la qualité de l'air.

Trois voitures étaient affectées au maire, il n'y en a plus qu'une.

Dix-neuf élus disposaient d'un véhicule qui leur était affecté. Ce dispositif a été abandonné : les élus ont accès à un parc mutualisé de 5 véhicules. Cela a permis de vendre 3 véhicules ; les 11 autres ont été réaffectés dans les services en remplacement de véhicules plus âgés.

Les véhicules de fonction de la direction générale et de la direction de la communication étaient pour certains sous contrat de location. Il a été décidé de ne pas renouveler ces contrats et de réduire le parc.

Au total, ces décisions se traduisent déjà par une réduction du parc automobile égale à 19 véhicules.

En ce qui concerne les véhicules de services, le service des ateliers mécaniques travaille, avec le service des déplacements et de l'accessibilité, sur une nouvelle manière de fonctionner qui permettra de réduire leur nombre. Ce dispositif à l'étude concerne les sites de l'Hôtel de Ville, du Forum et de la rue Joseph-Chanrion. Il s'agit de permettre aux services d'avoir recours à un service d'auto-partage, avec suppression de véhicules de service.

## 9 –

### *La réduction des consommations de carburant*

Les actions menées dans ce cadre contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique.

Au milieu de l'année 2013, le service des ateliers mécaniques a testé un additif à mettre dans les cuves de carburant, destiné à désencrasser les moteurs avec pour objectif d'augmenter le rendement et de diminuer les consommations.

Sur un an d'expérimentation, il a été relevé une baisse de 7 % des consommations et donc des émissions de CO2 à kilométrage constant.

Aux serres municipales, un travail de régulation est mené pour réduire la consommation d'énergie.

Cette réduction de la dépense énergétique est également obtenue en réduisant les déplacements.

C'est ainsi qu'au service des espaces verts, les équipes sont localisées au plus proche de leur lieu de travail. De plus, un travail a été mené sur les déchets de tonte et de taille pour une réutilisation au plus près, afin de réduire les transports de déchets.

## 10 –

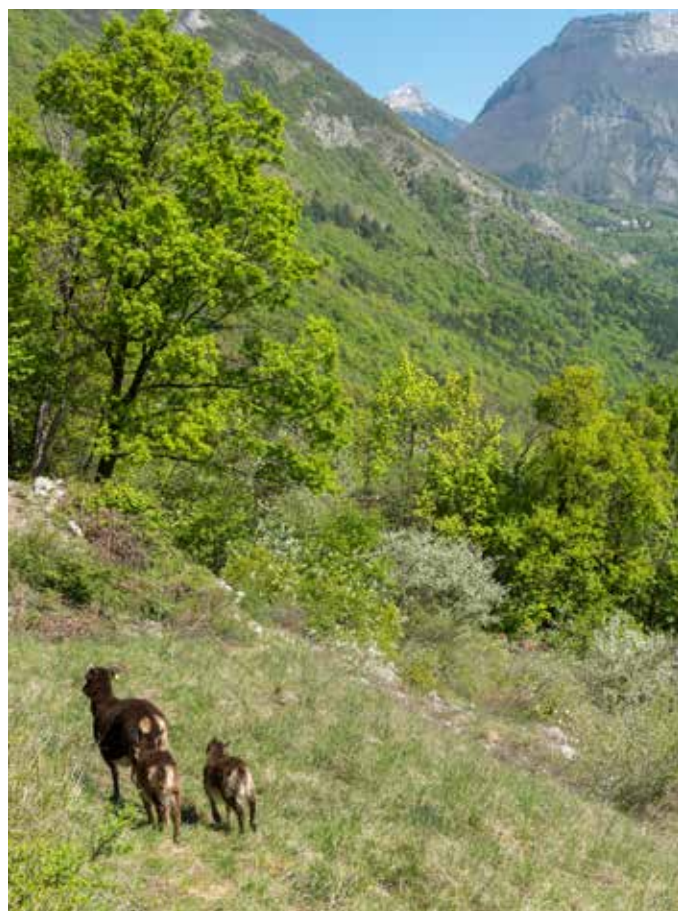
### *Le retour des animaux en ville*

Depuis 2 ans, durant l'été une collecte des corbeilles de propreté de ses parcs, avec une benne hippomobile tirée par une paire de chevaux comtois est organisée.

En 2014, l'expérimentation a été portée de deux semaines à trois semaines. Les parcours ont également été étendus de manière à collecter les corbeilles dans un maximum de parcs.

Les prairies de la Bastille ont été pâturées par un petit troupeau de moutons, les désormais fameuses « moutondeuses ».

La Ville de Grenoble a en outre lancé une expérimentation de patrouille équestre. Ainsi, deux policiers municipaux et leurs chevaux ont arpenté les parcs grenoblois à raison de quatre heures par jour cet été. L'ensemble contribue au retour des animaux en ville.



## 11 –

### *Contribuer à la réduction de la pollution de l'air*

Depuis le milieu de l'année 2013, en accord avec les services utilisateurs, le service des ateliers mécaniques propose le remplacement de mini-camions thermiques par des véhicules équivalents, fonctionnant à l'électricité. Le parc actuel est de 19 véhicules.

Au service des espaces verts, de l'outillage thermique est remplacé par du matériel électrique.

## 12 –

### *La gestion différenciée des espaces verts*

La gestion différenciée permet de gérer chaque site en adéquation avec les usages et les attentes environnementales.

Les résultats de cette politique ont été présentés dans la première partie de ce document (zéro phyto dans les espaces verts et les cimetières).

Il existe 4 classes de gestion à Grenoble : naturelle, semi naturelle, classique et ornementale. La gestion différenciée est déclinée sur tous les espaces verts et transcrite sous forme de cartes grâce à un système d'information géographique.

La gestion différenciée a permis de réduire les heures passées sur la tonte de 40 % entre 2005 et 2013, autant d'économies en temps et en dégagement de CO2.

En 2014, le descriptif des classes de gestion a été révisé en supprimant définitivement la référence aux traitements phytosanitaires, en intégrant l'amélioration de la présence de biodiversité (zones refuges pour les insectes, utilisation des plantes indigènes...) et en prenant mieux en compte la gestion de l'eau (zones non arrosées, recyclage de l'eau des bassins, gestion des mares...).

En 2015, dans le cadre de l'adaptation de la gestion, ces nouvelles orientations seront prises en compte par les jardiniers.



13 –

## *La réduction du volume de déchets verts*

Le compostage et le recyclage des déchets verts sont généralisés dans les parcs et jardins. Des jardiniers référents composteurs gèrent les divers sites de compostage du service.

Un état des lieux a été réalisé en 2010. Les premiers relevés faisaient état d'un volume total de déchets verts exportés en décharge de 9 275 m<sup>3</sup>. En 2014, ces volumes ont été réduits à 6 330 m<sup>3</sup>, soit un gain de 32 %.

1 129 m<sup>3</sup> sont désormais compostés contre quasiment rien en 2010, le reste des déchets verts gagnés étant directement recyclés dans les espaces verts (limitation des interventions, recyclage des feuilles et des tailles sous les arbustes et les arbres...).

En 2015, poursuite des démarches avec mise en place d'un ou deux sites de compostage complémentaires pour les jardiniers, et le développement de compostages collectifs sur la place Jacqueline-Marval, le verger Vallier.

### **Le label « Ecojardin »**

Le label « Ecojardin » est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus. Ses principes de base sont les suivants: un label par site, en vérifiant que le gestionnaire du site est bien engagé dans une démarche globale de gestion écologique / des audits réalisés par des organismes externes compétents et indépendants et basés sur des grilles d'évaluation communes / l'engagement dans une démarche d'amélioration continue.

En 2014, le parc des Champs-Élysées a obtenu le label « Ecojardin » suite à la candidature de la Ville de Grenoble. C'est le premier espace « écolabellisé » à Grenoble.

En 2015, deux autres espaces seront proposés pour la labellisation : les cimetières, d'une part, et le parc de la caserne de Bonne, d'autre part.

14 –

## *L'alternative au salage pour la viabilité hivernale*

Pour la viabilité hivernale, un produit alternatif au sel a commencé à être expérimenté cet hiver, notamment sur le cours Jean-Jaurès. Ce produit permet à la fois de baisser l'impact environnemental du salage et de protéger les végétaux qui ont été plantés dans les contre-allées.



## *La réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux*

Réduire les consommations d'énergie concourt à la baisse des émissions de gaz à effet de serre générées par le patrimoine municipal.

Pour y arriver, le service de l'énergie a mené plusieurs actions :



## *15 – La modernisation du parc de chaudières*

La modernisation du parc s'est illustrée en 2014 par la rénovation de 4 nouvelles chaufferies (Théâtre 145, école primaire Bajatière, Pôle Musical d'Innovation, locaux associatifs de la rue Hector-Berlioz).

L'âge moyen des chaudières en service est ainsi abaissé à 12,7 années (contre 20 ans en 2007 et 13,3 ans en 2013).



## *16 – La mise en place de nouvelles régulations*

Certains sites ont été équipés de nouvelles régulations permettant une gestion beaucoup plus fine des plages d'occupation des locaux.

C'est le cas notamment de la Bourse du Travail (jusqu'à 23 % d'économies réalisées sur le poste chauffage) ou du self municipal implanté dans le Palais des Sports (division par 3 des consommations de chauffage).

On peut citer également la halle de tennis couverts pour laquelle les consommations d'électricité liées à l'éclairage ont diminué de 26 % environ grâce à la modification des systèmes de commande (automatismes pour 11 courts couverts).



17 –

## *L'optimisation du fonctionnement de certains sites*

Des améliorations ont pu être apportées également sur le fonctionnement de quelques équipements d'importance afin de limiter les consommations d'énergie. Il s'agit par exemple :

- du musée : modification du fonctionnement de la boucle chaud en période estivale (économie de plus de 50 MWh sur l'été 2014, soit - 50 %) ;
- du conservatoire : programmation horaire précise et individuelle de chacune des salles en fonction des plannings de cours exacts, en lien avec les gestionnaires du site (gain de 24 % environ sur les consommations de chauffage).

18 –

## *Le contrôle et le suivi des consommations d'énergie*

Le service de l'énergie est particulièrement investi dans le suivi hebdomadaire de l'ensemble des consommations de chauffage des bâtiments municipaux, couplé avec un suivi régulier des consommations d'électricité des principaux sites consommateurs. Ceci permet de détecter rapidement toute anomalie ou dysfonctionnement et de mieux comprendre les caractéristiques de fonctionnement de certains sites. Pour la saison de chauffe 2013-2014, il estime à 230 MWh la consommation évitée grâce à l'exploitation des différentes alarmes générées au fil des mois.

19 -

## *La réduction de la consommation d'eau dans les bâtiments communaux*

Des améliorations ont été apportées sur le fonctionnement de quelques équipements d'importance afin de limiter les consommations d'eau.

Cela a été notamment le cas, en 2014, de la piscine Jean Bron : les interventions sur les canalisations et la mise en place de nouvelles vannes de commande ont permis d'économiser près de 6 000 m<sup>3</sup> d'eau.

### **De façon globale, les premiers éléments de suivi permettent d'envisager pour 2014, par rapport à 2013 :**

- une économie d'environ 3 % sur les consommations d'eau
- une économie d'environ 3 % sur les consommations d'électricité
- une économie de plus de 20 % sur les consommations de chauffage, en lien avec la variation des données climatiques.

Ces données, bien que provisoires, viennent confirmer la tendance générale à la baisse des consommations enregistrée ces dernières années.

La Ville de Grenoble devrait ainsi atteindre et dépasser les objectifs de réduction des consommations d'énergie sur le patrimoine municipal qu'elle s'était fixée dans le cadre du Plan Climat Local d'Agglomération (diminution de 8 % de la consommation d'énergie, à conditions climatiques constantes, entre 2005 et 2014).



20 -

## *La réduction de la consommation de papier*

La façon la moins polluante d'utiliser le papier est de ne pas en utiliser. Autrement dit, il faut réduire la consommation de papier de bureau.

Des consignes ont été données en ce sens. La nouveauté est la mise en place en 2014 d'un indicateur individuel (et personnel) de consommation via le réseau d'imprimantes. Si les indicateurs sont perfectibles, ils permettent néanmoins à chacun de connaître sa consommation et de donc de mesurer l'impact de ses décisions.

21 -

## *La prise en considération du développement durable dans le suivi des projets internationaux*

Dès l'instruction des projets, la direction des relations internationales utilise des critères prenant en considération les 4 piliers du développement durable (économie, social, environnement, gouvernance), sur la base d'une grille adaptée à l'action internationale. Elle se base par ailleurs sur la « Charte de l'action internationale et européenne de la Ville de Grenoble » qui énonce plusieurs grands principes de la Déclaration de Rio, dont :


- favoriser le développement et les initiatives locales, la concertation et l'implication des populations, l'expression citoyenne ;
- renforcer la gouvernance et les compétences locales ici et là-bas, à travers de véritables partenariats, reposant sur l'égalité, la réciprocité et la subsidiarité.

Un travail d'état des lieux et d'évaluation des jumelages et coopérations a été initié en septembre 2014. Il incorpore notamment un critère d'évaluation des projets au regard de leurs impacts environnementaux ou de la sensibilisation à l'environnement.

Il est à noter que le nombre de déplacements à l'étranger a été nettement réduit grâce à un usage accru de la visio-conférence.



## *L'évaluation des politiques publiques*

 Les deux principaux chantiers ouverts par la mission évaluation à la Ville de Grenoble en 2014, en lien étroit avec son homologue de Grenoble Alpes Métropole, visent le développement de la pratique de l'évaluation au sein de la collectivité.


Tout d'abord avec la promotion de nouveaux indicateurs de qualité de vie et de développement durable en tant qu'outils de construction, co-construction et de pilotage de l'action publique : rapprochement notamment avec les réseaux FAIR, EFESE et Together France impliqués dans la production d'indicateurs de richesse alternatifs ; expérimentation de la démarche participative SPIRAL à Mistral.

Ensuite, avec la mention systématique de la référence à l'évaluation dans chaque délibération décidant une politique nouvelle (une délibération cadre est prévue en ce sens au 1<sup>er</sup> trimestre 2015).

Du point de vue de l'évaluation, les enjeux à terme sont les suivants :

- Assurer un cadre de vie générant du bien vivre pour les habitants, notamment en termes de santé publique et de préservation de l'environnement
- Anticiper l'avenir à partir de données (indicateurs) permettant des réflexions prospectives
- Mettre l'action publique en cohérence avec les critères élaborés dès sa conception et les débuts de sa mise en œuvre.

# ***Conclusion***



Les actions en matière de développement durable au sein de la ville de Grenoble sont anciennes comme cela a pu régulièrement être mentionné dans le présent rapport. Cette ancienneté se double d'une diversité des champs investis et valorisés. Enfin les objectifs, pour beaucoup, ont souvent été poussés plus loin chaque année. Par conséquent, à son arrivée en avril 2014, la nouvelle municipalité a pu s'appuyer sur ce bon terrain pour entretenir les pousses et semer de nouvelles graines.

Force est de constater qu'un nombre significatif d'actions nouvelles a été entrepris. Ces actions s'inscrivent tout autant dans le champ environnemental strict que dans les volets socio-économiques et démocratiques du développement durable. Certaines expérimentations seront amenées à être généralisées, d'autres à être réorientées après évaluation. L'ambition de la nouvelle municipalité est grande en la matière. Les axes prioritaires du plan de mandat, à savoir une ville durable, une ville émancipatrice et une ville solidaire traduisent cet objectif. Désormais, la validité des actions municipales se mesure d'abord à son intensité en emplois et à leur qualité, au renforcement des solidarités, à la diminution des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre, au développement de la citoyenneté. Une politique publique contribue à l'intérêt général quand elle satisfait l'intérêt commun au quotidien tout en anticipant l'avenir.

Ce rapport ne marque donc qu'une première étape. Gageons que les suivants permettront de mesurer tout ce qui aura été amplifié !

